

1 BESOIN DES SOLUTIONS IT
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 4000 euros
Siège social : 51 allée Chanteloup - 59000 Lille
895 322 550 RCS LILLEMETROPOLE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1 février 2024

Le 1 février 2024, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Christophe Lenoir, associé unique de la société 1 BESOIN DES SOLUTIONS IT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 4000 euros, ayant son siège social au 51 allée Chanteloup, 59000 Lille et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLEMETROPOLE sous le numéro 895 322 550, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 51 allée Chanteloup 59000 Lille au 679 Avenue de la République 59000 LILLE, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 679 Avenue de la République 59000 LILLE >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Christophe Lenoir

